

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
du bureau communautaire
lundi 15 janvier 2024
à 18h30
au siège de la communauté de communes

Mise en ligne le 22 janvier 2024

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET OPTIMISATION DES RESSOURCES

3.1 Ressources humaines : Actualisation du tableau des effectifs.

- Vote à l'unanimité

4. COHÉSION SOCIALE ET ANIMATION DU TERRITOIRE

4.1 Petite enfance : Approbation de la convention d'objectif de financement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) concernant la prestation de service du Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) « l'arbre à bulles » de 2023 à 2027 dans le cadre du bonus territoire de la Convention Territoriale Globale (CTG).

- Vote à l'unanimité

4.2 Petite enfance : Approbation de la convention d'objectif de financement de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) concernant la prestation de service du Lieu d'Accueil Enfant parent (LAEP) « le Cocon » de 2023 à 2027 dans le cadre du bonus territoire de la Convention Territoriale Globale (CTG).

- Vote à l'unanimité

5. STRATÉGIE ET PLANIFICATION DU TERRITOIRE / CYCLE DE L'EAU

5.1 Cycle de l'eau : Autorisation de signer l'avenant n°2 à la convention de gestion de la station d'épuration de Sillans avec Bièvre Isère Communauté.

- Vote à l'unanimité

5.2 Cycle de l'eau : Autorisation de signer la convention d'occupation du domaine public de la commune d'Apprieu.

- Vote à l'unanimité

5.3 Cycle de l'eau : Autorisation de signer la convention d'animation du programme d'actions du captage prioritaire de Beaucroissant (Terre et Eau) pour l'année 2023 et 2024 avec la Chambre d'agriculture.

- Vote à l'unanimité

6. PATRIMOINE CADRE DE VIE ET ENVIRONNEMENT

6.1 Ordures ménagères : Approbation du portage du contrat avec l'éco-organisme en charge de la valorisation des emballages et papiers ménagers par le Syndicat Mixte de Collecte et Tri des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la Bièvre.

- Vote à l'unanimité

6.2 Ordures ménagères : Autorisation de signer le contrat relatif à la prise en charge des Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA) collectés dans le cadre du service public de gestion des déchets avec l'éco-organisme agréé et nommé.

- Vote à l'unanimité

6.3 Ordures ménagères : Autorisation de signer la convention avec les agriculteurs pour l'évacuation du broyat des déchets verts.

- Vote à l'unanimité